



Information importante

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

RAPPEL DES OBLIGATIONS POUR LES EQUIPES REGIONALES DE JEUNES **A COMPTER DE LA SAISON 2022/2023**

« Les équipes participant au **championnat régional U20** seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du **CFF3**.

Les équipes participant aux **championnats régionaux U16 et U18** seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du **CFF3**.

Les équipes participant aux **championnats régionaux U14 et U15** seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du **CFF2**.

Les équipes participant au **championnat régional U18 F** seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du **CFF3**.

[...]

- Les équipes participant au **critérium régional U13** seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de **l'attestation de formation U13 du CFF2** ».

(Texte voté à 91,76 % lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019 à Cournon d'Auvergne).